

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00256

Numéro SIREN : 329 393 797

Nom ou dénomination : COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 15069

Copie Certifiée Conforme

COMPTES ANNUELS

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

Société par actions simplifiée

855 rue René Descartes 13100 Aix en Provence

DATE DE CLOTURE : 31/12/2021

Données en Euros

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

			2021	2020
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements dépréciations Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		89 653 071	89 653 071	89 653 071
Actif immobilisé	3	89 653 071	89 653 071	89 653 071
Stocks et encours				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances		5 134 718	5 134 718	
Comptes de régularisation				
Placements et disponibilités				
Actif circulant	4	5 134 718	5 134 718	
Total des actifs		94 787 789	94 787 789	89 653 071

PASSIF		2021	2020
Capital social		20 063 452	20 063 452
Primes et réserves		36 593 480	36 593 480
Report à nouveau		27 779 642	20 726 600
Résultat de l'exercice		5 066 683	12 269 539
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	5	89 503 257	89 653 071
Provisions pour risques et charges	6		
Dettes financières		5 284 533	
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes non financières et comptes de régularisation			
Concours bancaires courants et autres dettes financières court terme			
Dettes	7	5 284 533	
Total des capitaux propres et des passifs		94 787 789	89 653 071

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	12		495 242 136
Production stockée			(204 061)
Production immobilisée			136 986
Subventions d'exploitation			9 322
Reprises sur amortissements et provisions			19 586 433
Transfert de charges			37 980 074
Autres produits			4 073 820
Produits d'exploitation			556 824 710
Achats consommés			(178 187 678)
Charges externes			(186 436 575)
Impôts et taxes			(6 957 445)
Charges de personnel			(153 616 963)
Dotations nettes aux amortissements			(10 702 118)
Dotations nettes aux dépréciations			(677 568)
Dotations nettes aux provisions			(18 720 634)
Autres charges d'exploitation			(2 173 593)
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun			971 409
Résultat d'exploitation			323 545
Produits financiers		5 134 718	6 887 686
Charges financières			(96 031)
Résultat financier	13	5 134 718	6 791 654
Résultat courant		5 134 718	7 115 199
Produits exceptionnels			8 632 839
Charges exceptionnelles			(2 372 916)
Résultat exceptionnel	14		6 259 923
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			19 967
Charge d'impôt sur le résultat	16	(68 035)	(1 125 549)
Résultat de l'exercice		5 066 683	12 269 539

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

COLAS Rhone Alpes Auvergne est une société par actions simplifiée immatriculée en France.

Le président a arrêté le 21 février 2022 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Par décision de l'Associé unique en date du 23 décembre 2020, la Société Colas Rhône-Alpes-Auvergne a apporté, à effet du 31 décembre 2020, à la société Colas Centre Ouest, dont la dénomination a été modifiée en Colas France, l'intégralité de son patrimoine.

Pour la société Colas Rhône-Alpes-Auvergne, l'actif net apporté s'élève à 89 653 071 euros.

En rémunération de cet apport la société a reçu des titres pour un montant équivalent.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels sont établis conformément :

- aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.
- aux principes et méthodes d'évaluation énoncés par le plan comptable professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.
- au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

COMPTABILISATION DES SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100 % au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques "bénéfice transféré" ou "perte transférée".

Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à la société est comptabilisée dans les rubriques "bénéfice transféré" ou "perte transférée".

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de fonds commerciaux, de logiciels et de droits d'exploitation de carrières.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

Les malis techniques relatifs aux fusions réalisées aux valeurs comptables ont été reclassés dans les postes d'actifs sous-jacents via la colonne "Virements et divers".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les immobilisations acquises avant 1977 figurent pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale 1976).

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes :

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques et matériel	5 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les taux d'amortissements pratiqués sont fixés en conformité avec les usages définis pour les matériels par la Fédération Nationale des Travaux Publics.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, ou selon la méthode du Coût Moyen Pondéré, en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 60 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les "factures à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Ils incluent notamment les charges payées d'avance et les actifs d'impôt différés récupérables sur les exercices futurs.

PLACEMENTS ET DISPONIBILITÉS

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse, ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

La société a signé une convention de trésorerie avec sa société mère COLAS SA.

Au titre de cette convention, les disponibilités de la société sont placées chez cette dernière, ou, en cas de besoin, les concours courants de trésorerie sont assurés par cette dernière, qui joue ainsi le rôle de relais financier du Groupe.

Pour une meilleure information sur la structure financière de la société, les montants placés ou empruntés au titre de cette convention de trésorerie sont présentés dans le poste disponibilités, ou dans le poste concours bancaires courants.

Les effets remis à l'encaissement figurent dans les comptes de disponibilités.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Elles comprennent :

Les provisions pour litiges et contentieux :

Il s'agit principalement de litiges et contentieux travaux. Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection par les experts désignés par les tribunaux ;

Les provisions pour garanties données aux clients :

Les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier ;

Les provisions pour litiges avec l'administration fiscale et les autres organismes :

Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision pour risques lorsqu'ils sont contestés ;

Les provisions pour frais de fin de chantier :

Il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport à nos bases ;

Les provisions pour engagements sociaux :

Régimes à cotisations définies.

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses indépendantes de la Société.

Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés, en produits ou en charges, que lorsque leur cumul excède 10% du montant de l'obligation (méthode dite du "corridor").

Ces gains ou pertes actuariels sont alors répartis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

La Convention Collective des Travaux Publics a modifié, au 1er janvier 2005, les règles de calcul des indemnités de départ en retraite

Le nouveau barème a augmenté les droits que les salariés auront acquis lors de leur départ en retraite.

L'incidence de ce changement constitue le coût des services passés, qui est étalé sur la durée moyenne résiduelle d'activité.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la Société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision.

La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation (iBoxx € corporate)	1,01%	0,92%
Tables de survie Femmes	INSEE 2012-2014 Femmes	INSEE 2012-2014 Femmes
Tables de survie Hommes	INSEE 2012-2014 Hommes	INSEE 2012-2014 Hommes
Taux moyen de rotation du personnel	selon les tables d'expérience	selon les tables d'expérience
Age de départ en retraite des cadres	65 ans	65 ans
Age de départ en retraite des Etam et ouvriers	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	2%	2%

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ils incluent notamment les produits constatés d'avance correspondant aux prestations restantes à réaliser ou à la facturation des travaux supérieurs aux montants de travaux mérités.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes, travaux et prestations de services.

Le chiffre d'affaires des activités de construction est comptabilisé selon la méthode dite "à l'avancement des travaux" selon la dernière estimation du montant total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération pour les contrats à long terme.

Lorsque l'inventaire des charges et des produits prévisionnels en fin de contrat fait apparaître une perte, celle-ci fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges portent principalement sur des refacturations de mise à disposition de personnel, de frais de gestion et de frais divers aux filiales du Groupe.

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'ACTIF

Conformément aux recommandations du plan comptable professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, les plus-values sur cessions courantes de matériels et d'installations ont été classées dans le résultat d'exploitation.

Les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations non courantes (immobilier, titres) sont classées en résultat exceptionnel.

IMPÔTS

Les impositions différées sont comptabilisés selon la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, à l'exception des éléments incorporels non cessibles distinctement de l'entreprise,
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôts non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

AUTRES INFORMATIONS

L'article L.233-17 du Code de commerce dispense de l'établissement et de la publication de comptes consolidés et d'un rapport sur la gestion du groupe lorsque les conditions suivantes (cumulatives) sont remplies :

I. Les associés représentant au moins 1/10 du capital ne s'opposent pas à l'exemption (C. com. art. L 233-17 1°) ;

II. La société est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand (C. com. art. R 233-1) ;

III. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont établis en conformité avec les articles L 233-16 à L 233-28 du Code de commerce ou avec les dispositions prises par les Etats pour l'application de la directive comptable européenne n° 2013/34/UE du 26 juin 2013 ou avec des principes et des règles offrant un niveau d'exigence équivalent (C. com. art. R 233-15) ;

IV. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont certifiés ;

V. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont publiés ;

VI. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont mis à la disposition des associés du sous-groupe au plus tard lors de l'assemblée générale de la société mère du sous-groupe (selon les modalités, les conditions et les délais prévus par les articles R 225-88 et R225-89 du Code de commerce) ;

VII. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont traduits en langue française ;

VIII. L'annexe des comptes consolidés de l'ensemble plus grand, situé en dehors d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, est complétée d'informations relatives à la société exemptée ;

IX. Le respect des conditions précitées (voir I. VIII.) est justifié dans l'annexe des comptes sociaux de la société dispensée d'établir des comptes consolidés.

Aussi COLAS Rhone Alpes Auvergne SASU étant incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand (celui de la société COLAS), et dans la mesure où l'ensemble des conditions ci-dessus détaillées est rempli, la Société est dispensée de l'établissement et de la publication de comptes consolidés et d'un rapport sur la gestion du groupe.

Notre société entre dans le périmètre de l'intégration fiscale de la Société Bouygues SA.

La société COLAS Rhone Alpes Auvergne est détenue à 100% par COLAS SA (1 Rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS - RSC Paris 552 025 314).

Il n'existe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 3 - ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31 décembre 2020	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2021
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial							
Mali technique actifs incorporels							
Immobilisations en cours et avances							
Valeur brute							
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial							
Mali technique actifs incorporels							
Immobilisations en cours et avances							
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette							

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 décembre 2020	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2021
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel, outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Mali technique actifs corporels							
Immobilisations en cours et avances							
Valeur brute							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel, outillage							
Mali technique actifs corporels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours et avances							
Autres immobilisations corporelles							
Amortissements							
Valeur nette							

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2020	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2021
Titres de participation	89 653 071						89 653 071
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Mali technique actifs financiers							
Autres immobilisations financières							
Valeur brute	89 653 071						89 653 071
Titres de participation							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Dépréciations							
Valeur nette	89 653 071						89 653 071

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 4 - ACTIF CIRCULANT

	Brut	Dépréciation	2021 net	2020 net
Matières premières, produits finis, marchandises				
En-cours de production				
Stocks et encours				
Créances clients et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 134 718		5 134 718	
Avances et acomptes				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Ecart de conversion actif				
Impôts différés actif				
Autres créances et comptes de régularisation				
Placements Filiales Colas MM				
Placements Colas SA				
Comptes débiteurs en banque				
Caisse				
Effets remis à l'encaissement				
Placements et disponibilités				
Total actif circulant	5 134 718		5 134 718	

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Colas Rhône Alpes Auvergne au 31 décembre 2021 est de 20 063 452 euros.
Il est constitué de 20 063 452 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Nombre d'actions	Capital social
1er janvier 2021	20 063 452	20 063 452
Variations 2021	-	-
31 décembre 2021	20 063 452	20 063 452

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Nombre d'actions	Capital social
Colas SA	20 063 452	100 %

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31 décembre 2020	Affectation par l'AGO	Augmentation de capital	Autres variations	31 décembre 2021
Capital social	20 063 452				20 063 452
Primes	34 574 778				34 574 778
Réserve de réévaluation					
Réserve légale	2 006 345				2 006 345
Réserves indisponibles					
Autres réserves	12 357				12 357
Report à nouveau	20 726 600	7 053 042			27 779 642
Primes et réserves	57 320 080	7 053 042			64 373 122
Résultat de l'exercice	12 269 539	(12 269 539)		5 066 683	5 066 683
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	89 653 071	(5 216 498)		5 066 683	89 503 257

NOTE 6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31 décembre 2020	APA	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2021
Litiges et contentieux						
Garanties données aux clients						
Contrôles fiscaux						
Autres litiges avec l'administration						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour risques						
Impôts différés						
Remise en état des sites						
Frais de fin de chantier						
Pertes à terminaison						
Indemnités de fin de carrière						
Médailles du travail						
Autres engagements et avantages similaires						
Autres provisions pour charges						
Provisions pour charges						
Total						

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 7 - DETTES

	2021	2020
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 284 533	
Dettes financières	5 284 533	
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes non financières et comptes de régularisation		
Dettes non financières		
Total	5 284 533	

NOTE 8 - DETAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Actif Net	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières			
Créances			
Placements et disponibilités			
Dettes financières			
Dettes non financières			
Produits financiers			
Charges financières			
Total			

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	5 134 718	5 134 718		
Placements et disponibilités				
Créances	5 134 718	5 134 718		
Dettes financières	5 284 533	5 284 533		
Dettes non financières				
Concours bancaires courants et solde créditeurs de banque				
Dettes	5 284 533	5 284 533		

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE 31 décembre 2021
--

NOTE 10 - CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

	2021	2020
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total		

NOTE 11 - PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	2021	2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total		

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 12 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	International	2021	2020
Travaux routes				459 930 700
Travaux bâtiment				
Travaux génie civil				
Ventes de produits				31 854 263
Prestations de services				3 457 173
Chiffre d'affaires				495 242 136

NOTE 13 - RESULTAT FINANCIER

	2021	2020
Revenus des titres de participations	5 134 718	6 570 050
Produits et charges d'intérêts (nets)		221 522
Autres dotations et reprises sur provisions financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Différences nettes de change		83
Pertes ou gains sur créances rattachées à des participations		
Résultat financier	5 134 718	6 791 654

NOTE 14 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2021	2020
Plus ou moins values sur cessions non récurrentes d'immobilisations (terrains, constructions, titres immobilisés)		691 298
Autres produits et charges sur opérations de gestion (nets)		(121 053)
Dotations et reprises sur provisions réglementées		5 689 677
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles		
Autres produits et charges sur opérations en capital		
Résultat exceptionnel		6 259 923

NOTE 15 - INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT

	2021	2020
Résultat net de l'exercice	5 066 683	12 269 539
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées		2 041 869
Reprises de l'exercice de provisions réglementées		(7 731 546)
Reprises de l'exercice de provisions pour investissement		
Incidence sur l'impôt		1 564 661
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	5 066 683	8 144 523

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 16 - CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT

DÉTAIL DE L'IMPÔT

	2021	2020
Impôts exigible au titre de l'exercice	(68 035)	(24 345)
Rappels ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs		(3 740)
Impôt différé		1 153 634
Impôt sur les bénéfices	(68 035)	1 125 549

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	5 134 718	(68 035)	5 066 683
Résultat exceptionnel			
Rappel ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs			
Total	5 134 718	(68 035)	5 066 683

DÉTAIL DE L'IMPOSITION DIFFÉRÉE

	Différences temporaires
Actif immobilisé	
Actif circulant	
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement	
Dettes	
Déficit fiscal reportable	
Totaux bases d'impôts différés	
Taux d'impôt	
Impôt différé à la clôture de l'exercice	
Report Variable	
Impôt différé au début de l'exercice	
Charge (-) ou produit (+) d'impôt différé retraitée	

RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET LA CHARGE RÉELLE D'IMPÔT

	2021
Résultat net	5 066 683
Charges d'impôt comptabilisée	(68 035)
Résultat avant impôt (a)	5 134 718
Taux d'impôt normal (b)	-26,50%
Charge d'impôt théorique [(a) x (b)]	(1 360 700)
Incidence des taux d'impôts réduits ou majorés	
Activation d'impôts différés antérieurement non comptabilisés	
Actifs d'impôts différés non comptabilisés (récupération incertaine)	
Impôts non liés au résultat	
Effet des différences permanentes	1 292 665
Charge d'impôt comptabilisée	(68 035)

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS

	Cautions	Lettres d'intention	Autres engagements	Total
Filiales et participations				
Autres entreprises liées				
effets escomptés non échus				
contrats de location simple				
contrats de location financement				
autres engagements commerciaux				
autres engagements donnés				
Tiers				
Engagements donnés				
Engagements reçus				

SÛRETÉS RÉELLES ACCORDÉES EN GARANTIE DES DETTES

	2021	2020
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Total		

NOTE 18 - EFFECTIFS, ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

EFFECTIF MOYEN

	2021	2020
Cadres		328
Employés, techniciens, agents de maîtrise		635
Compagnons		1 798
Total		2 761

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

	2021	2020
Montants comptabilisés en charges		7 113 954
Total		7 113 954

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	2021	2020
Montants comptabilisés en charges		
Coûts des services rendus		(4 225 458)
Charges d'intérêt sur l'obligation		160 644
Ecarts actuariels nets comptabilisés		
Coûts des services passés		90 265
Charges nettes comptabilisées		(3 974 549)
Montants comptabilisés au bilan		
Valeur actualisée des obligations		
Juste valeur des actifs du régime		
Ecarts actuariels nets comptabilisés		
Coûts des services passés non comptabilisés		
Passifs nets comptabilisés		

RÉMUNÉRATION ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette information n'est pas fournie, car cela conduirait à communiquer une information individuelle.

NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	MAZARS	
	2021	2020
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	1 000	140 844
Autres missions		
Total	1 000	140 844

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 20 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Autres Capitaux propres	% détenu	Valeur des titres (Euros)		Prêts, avances consentis	Cautions avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat exercice	Revenus des titres
				brute	nette					
FILIALES (+50%)										
PARTICIPATIONS (10% à 50%)										
SAS COLAS France	54 134 933	517 564 145	15%	89 653 071	89 653 071	5 284 533		3 964 195 476	82 801 128	5 134 718
AUTRES TITRES										
TOTAUX				89 653 071	89 653 071	5 284 533				5 134 718

CONSULTATION ECRITE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 AVRIL 2022

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

Deuxième décision

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

qui s'élève à	5 066 682,98 €
augmenté du report à nouveau antérieur	27 779 641,82 €
soit un montant disponible de	32 846 324,80 €
à la réserve légale	0,00 €
à la distribution d'un dividende de (soit 0,83 € par action)	16 652 665,16 €
et le solde au report à nouveau, soit	16 193 659,64 €

L'Associé unique fixe en conséquence le dividende de l'exercice à 0,72 euro par action de 1 euro, éligible pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu à la réfaction de 40% prévue à l'article 243 bis du code général des impôts, et sera mis en paiement le lendemain de la présente consultation.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes par action distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2018	0,37	/	/
31 décembre 2019	0,73	/	/
31 décembre 2020	0,26	/	/

Pour extrait certifié conforme





300, avenue du Prado
13008 MARSEILLE

Colas Rhône-Alpes Auvergne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance

Siège social : 300, avenue du Prado
13008 MARSEILLE

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Colas Rhône-Alpes Auvergne

Société par actions simplifiée unipersonnelle

RCS : Aix-en-Provence 329.393.797

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société Colas Rhône-Alpes Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Colas Rhône-Alpes Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

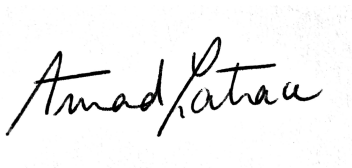
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,

Mazars

Marseille, le 25 avril 2022

A handwritten signature in black ink, reading 'Arnaud Latrace', is positioned over a light gray rectangular background.

Arnaud Latrace

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

			2021	2020
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements dépréciations Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		89 653 071	89 653 071	89 653 071
Actif immobilisé	3	89 653 071	89 653 071	89 653 071
Stocks et encours				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances		5 134 718	5 134 718	
Comptes de régularisation				
Placements et disponibilités				
Actif circulant	4	5 134 718	5 134 718	
Total des actifs		94 787 789	94 787 789	89 653 071

PASSIF		2021	2020
Capital social		20 063 452	20 063 452
Primes et réserves		36 593 480	36 593 480
Report à nouveau		27 779 642	20 726 600
Résultat de l'exercice		5 066 683	12 269 539
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres	5	89 503 257	89 653 071
Provisions pour risques et charges	6		
Dettes financières		5 284 533	
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes non financières et comptes de régularisation			
Concours bancaires courants et autres dettes financières court terme			
Dettes	7	5 284 533	
Total des capitaux propres et des passifs		94 787 789	89 653 071

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	12		495 242 136
Production stockée			(204 061)
Production immobilisée			136 986
Subventions d'exploitation			9 322
Reprises sur amortissements et provisions			19 586 433
Transfert de charges			37 980 074
Autres produits			4 073 820
Produits d'exploitation			556 824 710
Achats consommés			(178 187 678)
Charges externes			(186 436 575)
Impôts et taxes			(6 957 445)
Charges de personnel			(153 616 963)
Dotations nettes aux amortissements			(10 702 118)
Dotations nettes aux dépréciations			(677 568)
Dotations nettes aux provisions			(18 720 634)
Autres charges d'exploitation			(2 173 593)
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun			971 409
Résultat d'exploitation			323 545
Produits financiers		5 134 718	6 887 686
Charges financières			(96 031)
Résultat financier	13	5 134 718	6 791 654
Résultat courant		5 134 718	7 115 199
Produits exceptionnels			8 632 839
Charges exceptionnelles			(2 372 916)
Résultat exceptionnel	14		6 259 923
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			19 967
Charge d'impôt sur le résultat	16	(68 035)	(1 125 549)
Résultat de l'exercice		5 066 683	12 269 539

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

COLAS Rhone Alpes Auvergne est une société par actions simplifiée immatriculée en France.

Le président a arrêté le 21 février 2022 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Par décision de l'Associé unique en date du 23 décembre 2020, la Société Colas Rhône-Alpes-Auvergne a apporté, à effet du 31 décembre 2020, à la société Colas Centre Ouest, dont la dénomination a été modifiée en Colas France, l'intégralité de son patrimoine.

Pour la société Colas Rhône-Alpes-Auvergne, l'actif net apporté s'élève à 89 653 071 euros.

En rémunération de cet apport la société a reçu des titres pour un montant équivalent.

NOTE 2 - RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels sont établis conformément :

- aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.
- aux principes et méthodes d'évaluation énoncés par le plan comptable professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.
- au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

COMPTABILISATION DES SOCIÉTÉS EN PARTICIPATION

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100 % au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques "bénéfice transféré" ou "perte transférée".

Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à la société est comptabilisée dans les rubriques "bénéfice transféré" ou "perte transférée".

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de fonds commerciaux, de logiciels et de droits d'exploitation de carrières.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

Les malis techniques relatifs aux fusions réalisées aux valeurs comptables ont été reclassés dans les postes d'actifs sous-jacents via la colonne "Virements et divers".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les immobilisations acquises avant 1977 figurent pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale 1976).

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes :

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques et matériel	5 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les taux d'amortissements pratiqués sont fixés en conformité avec les usages définis pour les matériels par la Fédération Nationale des Travaux Publics.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, ou selon la méthode du Coût Moyen Pondéré, en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 60 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les "factures à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Ils incluent notamment les charges payées d'avance et les actifs d'impôt différés récupérables sur les exercices futurs.

PLACEMENTS ET DISPONIBILITÉS

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse, ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

La société a signé une convention de trésorerie avec sa société mère COLAS SA.

Au titre de cette convention, les disponibilités de la société sont placées chez cette dernière, ou, en cas de besoin, les concours courants de trésorerie sont assurés par cette dernière, qui joue ainsi le rôle de relais financier du Groupe.

Pour une meilleure information sur la structure financière de la société, les montants placés ou empruntés au titre de cette convention de trésorerie sont présentés dans le poste disponibilités, ou dans le poste concours bancaires courants.

Les effets remis à l'encaissement figurent dans les comptes de disponibilités.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Elles comprennent :

Les provisions pour litiges et contentieux :

Il s'agit principalement de litiges et contentieux travaux. Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection par les experts désignés par les tribunaux ;

Les provisions pour garanties données aux clients :

Les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier ;

Les provisions pour litiges avec l'administration fiscale et les autres organismes:

Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision pour risques lorsqu'ils sont contestés ;

Les provisions pour frais de fin de chantier :

Il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport à nos bases ;

Les provisions pour engagements sociaux :

Régimes à cotisations définies.

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses indépendantes de la Société.

Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés, en produits ou en charges, que lorsque leur cumul excède 10% du montant de l'obligation (méthode dite du "corridor").

Ces gains ou pertes actuariels sont alors répartis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

La Convention Collective des Travaux Publics a modifié, au 1er janvier 2005, les règles de calcul des indemnités de départ en retraite

Le nouveau barème a augmenté les droits que les salariés auront acquis lors de leur départ en retraite.

L'incidence de ce changement constitue le coût des services passés, qui est étalé sur la durée moyenne résiduelle d'activité.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la Société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision.

La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation (iBoxx € corporate)	1,01%	0,92%
Tables de survie Femmes	INSEE 2012-2014 Femmes	INSEE 2012-2014 Femmes
Tables de survie Hommes	INSEE 2012-2014 Hommes	INSEE 2012-2014 Hommes
Taux moyen de rotation du personnel	selon les tables d'expérience	selon les tables d'expérience
Age de départ en retraite des cadres	65 ans	65 ans
Age de départ en retraite des Etam et ouvriers	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	2%	2%

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ils incluent notamment les produits constatés d'avance correspondant aux prestations restantes à réaliser ou à la facturation des travaux supérieurs aux montants de travaux mérités.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes, travaux et prestations de services.

Le chiffre d'affaires des activités de construction est comptabilisé selon la méthode dite "à l'avancement des travaux" selon la dernière estimation du montant total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération pour les contrats à long terme.

Lorsque l'inventaire des charges et des produits prévisionnels en fin de contrat fait apparaître une perte, celle-ci fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

TRANSFERTS DE CHARGES

Les transferts de charges portent principalement sur des refacturations de mise à disposition de personnel, de frais de gestion et de frais divers aux filiales du Groupe.

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'ACTIF

Conformément aux recommandations du plan comptable professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, les plus-values sur cessions courantes de matériels et d'installations ont été classées dans le résultat d'exploitation.

Les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations non courantes (immobilier, titres) sont classées en résultat exceptionnel.

IMPÔTS

Les impositions différées sont comptabilisés selon la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, à l'exception des éléments incorporels non cessibles distinctement de l'entreprise,
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôts non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

AUTRES INFORMATIONS

L'article L.233-17 du Code de commerce dispense de l'établissement et de la publication de comptes consolidés et d'un rapport sur la gestion du groupe lorsque les conditions suivantes (cumulatives) sont remplies :

I. Les associés représentant au moins 1/10 du capital ne s'opposent pas à l'exemption (C. com. art. L 233-17 1°) ;

II. La société est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand (C. com. art. R 233-1) ;

III. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont établis en conformité avec les articles L 233-16 à L 233-28 du Code de commerce ou avec les dispositions prises par les Etats pour l'application de la directive comptable européenne n° 2013/34/UE du 26 juin 2013 ou avec des principes et des règles offrant un niveau d'exigence équivalent (C. com. art. R 233-15) ;

IV. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont certifiés ;

V. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont publiés ;

VI. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont mis à la disposition des associés du sous-groupe au plus tard lors de l'assemblée générale de la société mère du sous-groupe (selon les modalités, les conditions et les délais prévus par les articles R 225-88 et R225-89 du Code de commerce) ;

VII. Les comptes consolidés de l'ensemble plus grand sont traduits en langue française ;

VIII. L'annexe des comptes consolidés de l'ensemble plus grand, situé en dehors d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, est complétée d'informations relatives à la société exemptée ;

IX. Le respect des conditions précitées (voir I. VIII.) est justifié dans l'annexe des comptes sociaux de la société dispensée d'établir des comptes consolidés.

Aussi COLAS Rhone Alpes Auvergne SASU étant incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand (celui de la société COLAS), et dans la mesure où l'ensemble des conditions ci-dessus détaillées est rempli, la Société est dispensée de l'établissement et de la publication de comptes consolidés et d'un rapport sur la gestion du groupe.

Notre société entre dans le périmètre de l'intégration fiscale de la Société Bouygues SA.

La société COLAS Rhone Alpes Auvergne est détenue à 100% par COLAS SA (1 Rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS - RSC Paris 552 025 314).

Il n'existe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 3 - ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31 décembre 2020	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2021
Cessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial							
Mali technique actifs incorporels							
Immobilisations en cours et avances							
Valeur brute							
Cessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial							
Mali technique actifs incorporels							
Immobilisations en cours et avances							
Amortissements et dépréciations							
Valeur nette							

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 décembre 2020	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2021
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel, outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Mali technique actifs corporels							
Immobilisations en cours et avances							
Valeur brute							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel, outillage							
Mali technique actifs corporels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours et avances							
Autres immobilisations corporelles							
Amortissements							
Valeur nette							

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2020	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2021
Titres de participation	89 653 071						89 653 071
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Mali technique actifs financiers							
Autres immobilisations financières							
Valeur brute	89 653 071						89 653 071
Titres de participation							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Dépréciations							
Valeur nette	89 653 071						89 653 071

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 4 - ACTIF CIRCULANT

	Brut	Dépréciation	2021 net	2020 net
Matières premières, produits finis, marchandises				
En-cours de production				
Stocks et encours				
Créances clients et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 134 718		5 134 718	
Avances et acomptes				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Ecart de conversion actif				
Impôts différés actif				
Autres créances et comptes de régularisation				
Placements Filiales Colas MM				
Placements Colas SA				
Comptes débiteurs en banque				
Caisse				
Effets remis à l'encaissement				
Placements et disponibilités				
Total actif circulant	5 134 718		5 134 718	

NOTE 5 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social de **Colas Rhône Alpes Auvergne** au 31 décembre 2021 est de **20 063 452** euros.
Il est constitué de **20 063 452** actions de 1 euro chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Nombre d'actions	Capital social
1er janvier 2021	20 063 452	20 063 452
Variations 2021	-	-
31 décembre 2021	20 063 452	20 063 452

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Nombre d'actions	Capital social
Colas SA	20 063 452	100 %

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31 décembre 2020	Affectation par l'AGO	Augmentation de capital	Autres variations	31 décembre 2021
Capital social	20 063 452				20 063 452
Primes	34 574 778				34 574 778
Réserve de réévaluation					
Réserve légale	2 006 345				2 006 345
Réserves indisponibles					
Autres réserves	12 357				12 357
Report à nouveau	20 726 600	7 053 042			27 779 642
Primes et réserves	57 320 080	7 053 042			64 373 122
Résultat de l'exercice	12 269 539	(12 269 539)		5 066 683	5 066 683
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Total capitaux propres	89 653 071	(5 216 498)		5 066 683	89 503 257

NOTE 6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31 décembre 2020	APA	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2021
Litiges et contentieux						
Garanties données aux clients						
Contrôles fiscaux						
Autres litiges avec l'administration						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour risques						
Impôts différés						
Remise en état des sites						
Frais de fin de chantier						
Pertes à terminaison						
Indemnités de fin de carrière						
Médailles du travail						
Autres engagements et avantages similaires						
Autres provisions pour charges						
Provisions pour charges						
Total						

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 7 - DETTES

	2021	2020
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 284 533	
Dettes financières	5 284 533	
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes non financières et comptes de régularisation		
Dettes non financières		
Total	5 284 533	

NOTE 8 - DETAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Actif Net	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières			
Créances			
Placements et disponibilités			
Dettes financières			
Dettes non financières			
Produits financiers			
Charges financières			
Total			

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	5 134 718	5 134 718		
Placements et disponibilités				
Créances	5 134 718	5 134 718		
Dettes financières	5 284 533	5 284 533		
Dettes non financières				
Concours bancaires courants et solde créditeurs de banque				
Dettes	5 284 533	5 284 533		

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE 31 décembre 2021
--

NOTE 10 - CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

	2021	2020
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total		

NOTE 11 - PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	2021	2020
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total		

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 12 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	International	2021	2020
Travaux routes				459 930 700
Travaux bâtiment				
Travaux génie civil				
Ventes de produits				31 854 263
Prestations de services				3 457 173
Chiffre d'affaires				495 242 136

NOTE 13 - RESULTAT FINANCIER

	2021	2020
Revenus des titres de participations	5 134 718	6 570 050
Produits et charges d'intérêts (nets)		221 522
Autres dotations et reprises sur provisions financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Différences nettes de change		83
Pertes ou gains sur créances rattachées à des participations		
Résultat financier	5 134 718	6 791 654

NOTE 14 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2021	2020
Plus ou moins values sur cessions non récurrentes d'immobilisations (terrains, constructions, titres immobilisés)		691 298
Autres produits et charges sur opérations de gestion (nets)		(121 053)
Dotations et reprises sur provisions réglementées		5 689 677
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles		
Autres produits et charges sur opérations en capital		
Résultat exceptionnel		6 259 923

NOTE 15 - INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT

	2021	2020
Résultat net de l'exercice	5 066 683	12 269 539
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées		2 041 869
Reprises de l'exercice de provisions réglementées		(7 731 546)
Reprises de l'exercice de provisions pour investissement		
Incidence sur l'impôt		1 564 661
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	5 066 683	8 144 523

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 16 - CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT

DÉTAIL DE L'IMPÔT

	2021	2020
Impôts exigible au titre de l'exercice	(68 035)	(24 345)
Rappels ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs		(3 740)
Impôt différé		1 153 634
Impôt sur les bénéfices	(68 035)	1 125 549

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	5 134 718	(68 035)	5 066 683
Résultat exceptionnel			
Rappel ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs			
Total	5 134 718	(68 035)	5 066 683

DÉTAIL DE L'IMPOSITION DIFFÉRÉE

	Différences temporaires
Actif immobilisé	
Actif circulant	
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement	
Dettes	
Déficit fiscal reportable	
Totaux bases d'impôts différés	
Taux d'impôt	
Impôt différé à la clôture de l'exercice	
Report Variable	
Impôt différé au début de l'exercice	
Charge (-) ou produit (+) d'impôt différé retraitée	

RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET LA CHARGE RÉELLE D'IMPÔT

	2021
Résultat net	5 066 683
Charges d'impôt comptabilisée	(68 035)
Résultat avant impôt (a)	5 134 718
Taux d'impôt normal (b)	-26,50%
Charge d'impôt théorique [(a) x (b)]	(1 360 700)
Incidence des taux d'impôts réduits ou majorés	
Activation d'impôts différés antérieurement non comptabilisés	
Actifs d'impôts différés non comptabilisés (récupération incertaine)	
Impôts non liés au résultat	
Effet des différences permanentes	1 292 665
Charge d'impôt comptabilisée	(68 035)

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

NOTE 17 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS

	Cautions	Lettres d'intention	Autres engagements	Total
Filiales et participations				
Autres entreprises liées				
effets escomptés non échus				
contrats de location simple				
contrats de location financement				
autres engagements commerciaux				
autres engagements donnés				
Tiers				
Engagements donnés				
Engagements reçus				

SÛRETÉS RÉELLES ACCORDÉES EN GARANTIE DES DETTES

	2021	2020
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Total		

NOTE 18 - EFFECTIFS, ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

EFFECTIF MOYEN

	2021	2020
Cadres		328
Employés, techniciens, agents de maîtrise		635
Compagnons		1 798
Total		2 761

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

	2021	2020
Montants comptabilisés en charges		7 113 954
Total		7 113 954

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

31 décembre 2021

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	2021	2020
Montants comptabilisés en charges		
Coûts des services rendus		(4 225 458)
Charges d'intérêt sur l'obligation		160 644
Ecarts actuariels nets comptabilisés		
Coûts des services passés		90 265
Charges nettes comptabilisées		(3 974 549)
Montants comptabilisés au bilan		
Valeur actualisée des obligations		
Juste valeur des actifs du régime		
Ecarts actuariels nets comptabilisés		
Coûts des services passés non comptabilisés		
Passifs nets comptabilisés		

RÉMUNÉRATION ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette information n'est pas fournie, car cela conduirait à communiquer une information individuelle.

NOTE 19 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	MAZARS	
	2021	2020
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	1 000	140 844
Autres missions		
Total	1 000	140 844

COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
31 décembre 2021

NOTE 20 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital social	Autres Capitaux propres	% détenu	Valeur des titres (Euros)		Prêts, avances consentis	Cautions avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat exercice	Revenus des titres
				brute	nette					
FILIALES (+50%)										
PARTICIPATIONS (10% à 50%)										
SAS COLAS France	54 134 933	517 564 145	15%	89 653 071	89 653 071	5 284 533		3 964 195 476	82 801 128	5 134 718
AUTRES TITRES										
TOTAUX				89 653 071	89 653 071	5 284 533				5 134 718